



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE FORT-MAHON-PLAGE

Table récapitulative
Séance du 17 décembre 2025

Légalement convoqué le 12 décembre 2025, le Conseil Municipal s'est réuni le 17 décembre 2025 à 16 heures 30 minutes, salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Alain BAILLET, Maire.

Le Conseil Municipal a examiné les projets de délibérations suivants:

Numéro	Objet	Décision du Conseil Municipal
2025.91)	Cession des parcelles 99 et 115 bd intérieur	14 voix pour - adoptée à l'unanimité
2025.92)	Cession d'une partie de la parcelle AP 134 et de la parcelle 131 AP	14 voix pour - adoptée à l'unanimité
2025.93)	Budget principal : décision modificative 3	14 voix pour - adoptée à l'unanimité
2025.94)	Travaux rue de Quend : demande de subvention au Conseil départemental	14 voix pour - adoptée à l'unanimité
2025.95)	Demande de subvention DETR	14 voix pour - adoptée à l'unanimité
2025.96)	Recrutement par le SMBDSGLP d'un(e) Chef(fe) de projets - Stratégie locale de gestion intégrée du trait de côte (SLGITC), participation financière de la commune	14 voix pour - adoptée à l'unanimité
2025.97)	Convention relative au financement des aménagements complémentaires intégrés dans l'opération de construction du centre de secours de Fort-Mahon-Plage	14 voix pour - adoptée à l'unanimité
2025.98)	Subvention complémentaire pour l'OMC	14 voix pour - adoptée à l'unanimité
2025.99)	Subvention complémentaire pour l'AFMAN	10 voix pour, 3 voix contre, 1 abstention - adoptée
2025.100)	Reclassement dans le domaine public communal de la RD32 (route de Quend)	14 voix pour - adoptée à l'unanimité
2025.101)	Tarif de délivrance des concessions du cimetière	14 voix pour - adoptée à l'unanimité
2025.102)	Délibération modifiant l'acte constitutif de la régie horodateurs	14 voix pour - adoptée à l'unanimité
2025.103)	Délibération modifiant l'acte constitutif de la régie encaissement des droits de stationnement	14 voix pour - adoptée à l'unanimité
2025.104)	Délibération modifiant l'acte constitutif de la régie camping-cars	14 voix pour - adoptée à l'unanimité

La séance est levée le 17 décembre 2025 à 18h15.

Diffusion:

- panneaux d'affichages municipaux
- Site internet de la Ville www.fort-mahon-plage.com (rubrique: la Mairie > Affichage municipal > Conseil Municipal)

Conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2021-1310 et au Décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021; toute personne peut